

Informations de base	
2022/2895(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Responsabilité de FRONTEX pour les violations des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE à la lumière du rapport de l'OLAF Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas	